



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE



Analyse et proposition PLUI

lundi 9 novembre 2020

Classement des Bourgs, Villages et Hameaux

Il ressort des propositions du bureau d'études que les villages de Ravaud et d'Aussac sont classés en hameau et que le hameau de la Grange n'est pas ouvert à une densification de sa zone urbanisée.

Le hameau de la Grange qui totalise 8 points dans l'analyse que vous nous avez communiquée, compte plus de 10 logements et il représente un intérêt pertinent de densification au regard des deux « dents creuses résiduelles de ce hameau.

Aussi nous demandons au comité de pilotage de supprimer le critère éliminatoire de moins de 20 logements et de lui substituer un critère éliminatoire de moins de 10 logements afin de permettre que le hameau de la Grange bénéficie d'une densification dans le cadre du PLUI.

Le village de Ravaud totalise également 8 points et compte plus de 40 logements. Il dispose de plusieurs points de vente aux particuliers et aux professionnels : alimentaire « Le Songe du verger », matériaux « Garandeau » et d'une activité sportive et de loisirs de niveau européen « Tirs Sportif 16 ».

En outre, à partir de l'arrêt de bus un rabattement est organisé toute l'année vers la LR n° 23.

Enfin des entreprises sont implantées localement dans le village de Ravaud : Relais Internet, Peinture, Conseils, Gardes d'enfants, etc.

Il est à noter que le village de Ravaud est bâti sur une ancienne Abbaye Grandmontaine qui faisait face au XVI siècle au Logis de Puychaussat.

Compte tenu de ces éléments nous demandons au comité de pilotage de classer Ravaud en village au sens du PLUI.

Le village d'Aussac totalise 10 points et compte plus de 50 logements. C'est l'ancien chef lieu de la commune d'Aussac et compte en son sein l'église paroissiale et le cimetière. Un tiers lieu orienté bibliothèque et point d'accès Internet est en cours de réalisation dans une ancienne maison rue du Chalet.

Compte tenu de ces éléments nous demandons au comité de pilotage de classer Aussac en village au sens du PLUI.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à nos demandes et notre commission se tient à votre disposition pour évoquer les différents points de notre dossier.

Bien Cordialement

Gérard Liot
Maire d'Aussac-Vadalle